

ÉLEVER LA VOIX ENSEMBLE

La Société Suisse SEP est membre d'Intégration Handicap, l'organisation faitière pour les personnes handicapées. Cette association s'engage pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Au niveau fédéral, elle est le principal interlocuteur pour les prises de position. Entretien avec le vice-directeur, Georges Pestalozzi-Seger.

Monsieur Pestalozzi, vous êtes juriste, et cela fait plus de 30 ans que vous vous engagez pour Intégration Handicap.

Quelle est votre motivation?

Lorsque j'étais jeune, je faisais partie d'un cercle d'amis qui s'appelait le «Club des handicapés et leurs amis». A l'époque, nous avons décidé d'écrire un livre sur les droits des personnes handicapées. Lorsque le livre «Behindert, was tun?» (Handicapé, que faire?) a paru, j'ai contacté l'Association Intégration Handicap, qui s'appelait encore différemment en ce temps-là. Peu de temps après, le secrétaire général de l'époque me proposa d'ouvrir une succursale du service juridique à Berne.

Décrivez-nous l'organisation d'Intégration Handicap.

Nous sommes organisés comme une association et nos membres actifs sont exclusivement des organisations pour personnes handicapées. Nos 23 membres actuels peuvent formuler leurs demandes lors de l'Assemblée des délégués. Mais c'est notre comité, composé de 11 personnes et présidé par Pascale Bruderer Wyss, Conseillère aux États, qui fournit une large part du travail au niveau politique. Lors de prises de position, mais aussi en cas de développement de la politique nationale en faveur des personnes handicapées, nous sommes l'interlocuteur direct du Conseil fédéral et nous coordonnons et représentons les intérêts de nos membres. A Berne, nous avons deux services: celui dédié aux assurances sociales et l'autre pour les questions liées à l'égalité. Outre le travail que nous effectuons au niveau politique, nous offrons un conseil juridique gratuit aux particuliers et aux organisations.

La Société SEP représente près de 10 000 personnes atteintes de SEP en Suisse et est membre d'«Intégration Handicap». Pourquoi cette affiliation est-elle si



Georges Pestalozzi-Seger

importante pour l'organisation faitière et pour la Société SEP?

Depuis longtemps, notre service de conseil juridique est sollicité pour une large part par des personnes atteintes de SEP. C'est pourquoi nous connaissons très bien leurs besoins et leurs problèmes. De plus, nous constatons toujours et encore que les personnes atteintes de SEP sont très engagées. Etant donné que nous collaborons avec la Société SEP pour de nombreuses questions, nous sommes intimement liés. Mais je dois ajouter que nous apprécions aussi la Société SEP parce qu'elle s'engage volontiers au niveau politique. C'est pour toutes ces raisons qu'il est primordial pour nous que la Société SEP fasse partie de notre organisation faitière.

Quels ont été les plus grands succès d'Intégration Handicap?

Notre travail consiste en toute une série de petites victoires et en des efforts continus dans un environnement qui est de plus en plus marqué par la politique de l'économie. Il est dès lors d'autant plus important que nous nous engagions pour des personnes qui souffrent le plus de cette situation. Parmi

nos plus grands succès de ces dernières années, il y a très certainement l'introduction de la Loi sur l'égalité pour les handicapés en 2004, et la mise en place de la contribution d'assistance. Nous sommes aussi représentés dans la Commission fédérale de l'AVS/AI, ce qui nous permet de participer dès le début, et de manière constructive, aux modifications de lois prévues.

Quels sont les thèmes actuels qui vous préoccupent?

Dans le domaine du droit des assurances sociales, il y a par exemple la prochaine grande révision de l'AI. Mais nous travaillons également sur la révision globale annoncée pour les prestations complémentaires, le débat sur les loyers, la politique nationale en faveur des personnes handicapées lancée par le Conseil fédéral, et la réforme vieillesse 2020, qui aura également des répercussions sur les personnes en situation de handicap. Pour ce qui est de l'égalité, nous nous concentrons actuellement sur l'évaluation «10 ans de loi sur l'égalité pour les personnes handicapées» et sur le rapport de l'ONU, que nous devons rédiger jusqu'au printemps 2016 étant donné que la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est entrée en vigueur le 15 mai 2004 en Suisse.

Monsieur Pestalozzi, merci beaucoup pour cet entretien et pour l'engagement d'Intégration Handicap.

Entretien et photo: Erica Sauta

INFOS

Organisation faitière
Intégration Handicap
Mühlemattstrasse 14a, 3007 Berne
031 370 08 30

www.integrationhandicap.ch